

DESTINATAIRE : Avocats et avocates de la défense

DATE : 24 novembre 2020

OBJET : **Service de négociation**

---

Bonjour,

Le 16 novembre dernier, la juge coordonnatrice de la Cour du Québec, chambre criminelle, du district judiciaire de Montréal annonçait la mise en place d'une salle réservée aux enquêtes sur mise en liberté *pro forma*. Afin d'améliorer le processus de traitement de ces dossiers, le DPCP vous informe qu'un service de communication de « plan de sortie/négociation » sera à la disposition des avocats ou avocates de la défense. En effet, **à compter du vendredi 27 novembre prochain, vous pourrez communiquer par courriel le plan de sortie proposé pour la mise en liberté de votre client.**

Afin d'uniformiser le processus et s'assurer d'avoir en mains toutes les informations pertinentes à une évaluation de la proposition, il sera impératif de remplir et nous communiquer le document « plan de sortie » qui sera publié sous peu par le Bureau de la coordination de la Chambre criminelle et pénale du district de Montréal.

L'adresse courriel pour communiquer le document est :

[gestion.enquete-caution@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:gestion.enquete-caution@dpcp.gouv.qc.ca)

Vous pourrez communiquer votre proposition de plan de sortie **autant pour l'étape de l'enquête sur mise en liberté *pro forma* que pour l'étape de la comparution.** Afin d'assurer le suivi du dossier, il faudra inscrire dans l'objet de votre message les quatre informations suivantes :

- 1- la date et l'étape des procédures où revient le dossier ;
- 2- le nom de l'accusé ;
- 3- le numéro de salle (3.07 ou 4.02) ;
- 4- Plan de sortie ou offre de règlement.

Des procureurs seront disponibles du lundi au vendredi pour assurer le suivi de cette boîte courriel, ceux-ci communiqueront avec vous par courriel pour vous indiquer si le plan proposé est accepté. Si des pourparlers supplémentaires étaient requis, les procureurs seront aussi disponibles par téléphone. L'identité et les coordonnées cellulaires des procureurs assignés à cette fonction seront affichées de manière journalière à la salle 3.07. Il sera aussi possible d'avoir ces informations en communiquant avec la réception de notre bureau au numéro habituel (514-393-2703).

**Pour les comparutions :** les procureurs prendront connaissance des propositions communiquées à la boîte courriel jusqu'à 9 h 30 AM pour les comparutions devant avoir lieu le jour même en avant-midi et jusqu'à 12 h PM pour les comparutions devant avoir lieu le jour même en après-midi.

**Pour les enquêtes sur mise en liberté *pro forma* :** les procureurs prendront connaissance des propositions communiquées de façon continue de 8 h 30 à 16 h 30. Il va sans dire que plus le plan est proposé à l'avance, plus le processus sera efficace.

**Offres de règlements :** Dans le cas où un accusé souhaite plaider coupable à un ou des dossiers pendants, il sera possible d'en aviser les procureurs en utilisant la même adresse courriel. Là encore, plus l'intention de plaider coupable nous sera communiquée à l'avance, plus il sera possible de la traiter efficacement au moment où le ou les dossiers seront au rôle de la salle 3.07.

Considérant la mise en place de ce service, prenez note qu'il n'y aura plus de procureurs dans les cubicules. Le procureur en salle assurera les représentations requises et aura un ordinateur portable à sa disposition pour assurer la communication avec les procureurs désignés en back-up/négociation.

Merci.



**M<sup>e</sup> Martin Chalifour**

Procureur en chef aux  
poursuites criminelles et pénales